



COMMUNIQUE DE PRESSE

Fusion Universal Music – EMI : la Commission Européenne a pris le risque considérable de renforcer la concentration du secteur de la musique enregistrée

Au nom d'un principe de réalité économique, la Commission Européenne a autorisé le rachat d'EMI par Universal Music. La Commission entérine ainsi la constitution d'un acteur géant de la musique enregistrée, malgré les sérieuses objections qu'elle avait formulées dans sa « notification de griefs », en juillet dernier. Elle favorise ainsi l'émergence d'un duopôle constitué par Universal – EMI et Sony Music.

Certes, l'aval donné par Bruxelles à cette opération est assorti de l'obligation de céder un ensemble de catalogues musicaux et de l'injonction de ramener la part de marché d'Universal-EMI à 40% sur l'ensemble des territoires où elle opère. Malgré ces engagements significatifs, l'UPFI considère que la création d'une super major va considérablement affecter la situation du marché du disque sous tous ses aspects :

- L'accès aux artistes sera rendu encore plus difficile pour les labels indépendants compte-tenu de la capacité de surenchère d'Universal-EMI, via des conditions financières et des engagements en termes de visibilité et de promotion impraticables pour d'autres labels ;
- Le développement et la viabilité des offres de musique en ligne seront potentiellement affectés par sa capacité à fixer les prix et conditions d'accès à ses catalogues et à privilégier la visibilité de l'ensemble de ses artistes ;
- L'accès à la programmation radiophonique, où les catalogues d'Universal et d'EMI représentent d'ores et déjà 47,9% des diffusions de nouveautés (source Yacast/Observatoire de la musique à la radio – rapport 2011), sera rendu encore plus difficile pour les labels indépendants. Et ce, en tenant compte de la part de marché d'Universal et d'EMI en investissements publicitaires radios et TV qui était de 54,9% en 2011 (source Yacast) ;
- La présence des artistes en télévision où Universal bénéficie déjà d'une visibilité forte au travers d'émissions comme The Voice au terme de laquelle elle détient l'exploitation exclusive des enregistrements des artistes de cette émission ;
- Dans le domaine du spectacle vivant, l'existence d'un accord de partenariat entre Universal et Live Nation, qui constitue dorénavant un acteur dominant dans le spectacle vivant, est de nature à préoccuper l'ensemble des producteurs phonographiques et de spectacle vivant.
- Sur des marchés importants comme celui des compilations (58% de part de marché globale en 2010, source GFK)

Les producteurs indépendants regroupés autour d'IMPALA vont examiner toutes les options possibles qui s'imposent suite à cette décision qui constitue un véritable big bang pour le secteur de la musique.